



Que faire ? harcèlement, qu'elles possibilités ?

Par **caroline198**, le **19/08/2008** à **11:43**

Bonjour, je ne sais pas si je m'adresse là où il le faut mais je vous remercie d'avance de me lire.

Je suis étudiante sur Lille et j'ai 21 ans, j'ai un studio en centre ville. En août 2006 j'ai quitté mon petit ami de l'époque habitant Nancy, quelques temps après la rupture il m'a harcelé de coups de fils, j'ai donc changé mon numéro. Tout était calme jusqu'à Novembre 2007 où il m'a envoyé par mail la photo d'un coupon du parking qui se trouvait en face de mon appartement, apparemment ce n'était pas la première fois qu'il venait à Lille dans le but de trouver où je vivais. Nous avons discuté sur internet, je voulais savoir pourquoi il était venu, il avait pris une chambre dans l'hôtel qui faisait le coin de ma rue. Il a tenté dans ce même hôtel de mettre fin à ses jours en avalant des cachets. Il a été transporté au CHR et a subi un lavement d'estomac, quand ses parents se sont rendus à l'hôtel ils ont trouvé des photos de la porte d'entrée de mon immeuble, ainsi qu'un zoom sur mon nom sur la fiche des résidents, ainsi que des photos de fenêtres.

Depuis apparemment il est suivi par un psychologue mais je n'en suis pas si sûre.

Quelque fois je lui parle sur internet pour lui dire de me laisser tranquille, ce qu'il fait maintenant c'est tracer mon IP internet afin de savoir exactement où je me trouve. Il m'a encore envoyé une photo de ma porte d'entrée mais là on ne le voyait pas lui dans le reflet de la porte mais une jeune fille, il ne voulait pas que j'ai une preuve tangible. Il me dit aussi qu'il va revenir sur Lille mais aucune menace, juste de me dire qu'il "sait où je me trouve".

Je ne sais pas si je peux faire quoi que ce soit mais vivant seule je ne me sens pas vraiment en sécurité, surtout vu les faits il est fragile psychologiquement et donc imprévisible.

J'espère que vous pourrez me dire si quelque chose est recevable et bien sûr qu'est ce que je peux faire. Même si je pense que tant que je n'ai pas eu de préjudice corporel je ne puisse rien

faire..

Merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **20/08/2008** à **13:44**

Bonjour,

Je pense que vous devez déposer une plainte pour harcèlement et si impossible, une main courante au minimum.

Sauf erreur ou omission

Bien cordialement